

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, ci-après « le Règlement », avis est donné qu'il y aura trois désignations de membres parents d'un élève au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, dans les districts n<sup>os</sup> 1, 3 et 5.

Les membres seront désignés, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin, selon les modalités déterminées par le comité de parents, sous réserve des dispositions prévues au Règlement.

**Durée du mandat :** Trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2029.

### 1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie	District
1	Membre parent d'un élève	<b>1</b> Des Deux-Lacs, Boisjoli, De la Rivière, Benoît-Duhamel, Jolivent, L'Arbrisseau, Cité étudiante, Cité étudiante La Chesnaie
2	Membre parent d'un élève	<b>3</b> Maria-Goretti, Carrefour étudiant, Hébert, Monseigneur Bluteau, Sainte-Marie
3	Membre parent d'un élève	<b>5</b> Saint-Louis-de-Gonzague, Notre-Dame-des-Anges, Bon-Pasteur, école secondaire des Grandes-Rivières

### 2 – Qualités requises chez les membres parents d'un élève

- Tout membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans les districts n<sup>os</sup> 1, 3 et 5;
- Un membre du comité de parents représentant du comité consultatif des services aux EHDAA et dont l'enfant fréquente une école située dans les districts n<sup>os</sup> 1, 3 ou 5;
- Le membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est plus membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement;
- Lors d'un nouvel appel de candidatures (deuxième tour), un représentant des parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans les districts n<sup>os</sup> 1, 3 ou 5, mais qui n'est pas membre du comité de parents.

### 3 – Conditions d'éligibilité des membres parents d'un élève

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*, ou de la *Loi électorale* au cours des 5 dernières années.

## 4 – Motif d'inéligibilité des membres parents d'un élève

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire les personnes suivantes :

- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail*, du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Un employé du centre de services scolaire;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- Une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Une personne qui occupe un poste au sein d'un conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

## 5 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débute le 9 avril 2026 et se termine le **1<sup>er</sup> mai 2026, à 16 h.**

## 6 – Comment soumettre sa candidature

Remplir le formulaire de mise en candidature et l'acheminer à l'adresse suivante : [designationca@csspb.gouv.qc.ca](mailto:designationca@csspb.gouv.qc.ca)

## 7 – Pour plus d'informations

Communiquez avec le Service du secrétariat général et des communications

Adresse : 1950, boulevard du Sacré-Cœur Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2R3

Téléphone : 418 276-2012, poste 4029

Courriel : [designationca@csspb.gouv.qc.ca](mailto:designationca@csspb.gouv.qc.ca)



Anne-Sophie Potvin  
Secrétaire générale par intérim

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 9 avril 2026